

---

## ECN 2030 Théorie macroéconomique II

<http://www.webct.ulaval.ca>

---

### Matériel didactique obligatoire

MONTIEL, Peter J., *International Macroeconomics*, Wiley-Blackwell, édition 2009, (ISBN 9781405183864)

### Autres ressources utiles

Wolfram *Mathematica* Player 7, logiciel gratuit disponible sur la page WebCT du cours

### Évaluation

- Examen partiel comptant pour 50 % le **22 février 2010**
- Examen final comptant pour 50 % le **19 avril 2010**

### Barème de notation

90-100	A+
85-89	A
80-84	A-
75-79	B+
70-74	B
66-69	B-
63-65	C+
60-62	C
56-59	C-
53-55	D+
50-52	D
<50	E

## Plan du cours

### 1. Les fondements

- a. Les comptes nationaux d'une économie ouverte  
Chapitre 2, pp. 17 à 41
- b. Le marché des changes  
Chapitre 3, pp. 46 à 80
- c. Le cadre macroéconomique d'économie ouverte  
Chapitre 4, pp. 82 à 111

### 2. Le régime de change fixe

- a. L'étalon or  
Chapitre 5, pp. 115 à 127
- b. L'équilibre macroéconomique en régime d'étalon or  
Chapitre 6, pp. 129 à 157
- c. Le système *Bretton Woods*  
Chapitre 7, pp. 159 à 176
- d. L'équilibre macroéconomique en situation d'arrimage souple et de mobilité imparfaite des capitaux  
Chapitre 8, pp. 177 à 207
- e. Les crises en régime de change fixe  
Chapitre 9, pp. 208 à 237

### 3. Le régime de change flottant

- a. Effet des chocs temporaires en régime flottant  
Chapitre 10, pp. 239 à 271
- b. Effet des chocs durables en régime flottant  
Chapitre 11, pp. 272 à 298
- c. La dynamique du taux de change en régime flottant  
Chapitre 12, pp. 299 à 318
- d. L'équilibre de long terme du régime flottant  
Chapitre 13, pp. 319 à 345
- e. Régime flottant avec niveau général des prix flexible à court terme  
Chapitre 14, pp. 346 à 371
- f. Le choix du régime de change  
Chapitre 15, pp. 372 à 393

#### **4. La coopération internationale**

- a. L'architecture financière internationale  
Chapitre 16, pp. 397 à 415
  - b. La coordination des politiques du G-8  
Chapitre 17, pp. 416 à 440
  - c. L'union monétaire  
Chapitre 18, pp. 441 à 463
- 

#### **Règles disciplinaires**

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

[http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)